CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 – 28 juin 2019

**SC57 Doc.17**

**Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords**

**multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution XIII.7 *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*

**Contexte**

1. La Résolution XIII.7 *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales* donne instruction au Secrétariat de faire régulièrement rapport au Comité permanent sur les progrès d’application de cette résolution et de la Résolution XI.6 *Partenariats et synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*.

2. Le Secrétariat, les Parties contractantes, les organisations internationales partenaires (OIP), entre autres, sont instamment priés, au paragraphe 22 de la Résolution XIII.7, de renforcer les synergies, la cohérence et l’efficacité de la coopération entre les accords multilatéraux sur l’environnement (AME) relatifs à la biodiversité afin de renforcer la contribution de ces instruments au Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

3. Le paragraphe 33 de la même résolution demande à la Secrétaire générale d’inclure, dans les futurs rapports, des informations sur les résultats de la coopération en vigueur avec d’autres Conventions, organisations internationales et partenariats, et sur l’exploration de nouvelles activités avec d’éventuels partenaires.

4. Au paragraphe 34 de cette résolution, il est demandé au Secrétariat de contribuer au processus de synergie, selon les besoins, et en particulier sur des questions intéressant la Convention de Ramsar, et de faire rapport au Comité permanent.

5. Le paragraphe 35 de la résolution donne instruction au Secrétariat de continuer de travailler pour renforcer la collaboration avec les organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), la Banque mondiale, l’Organisation mondiale de la santé (OMS), l’Organisation météorologique mondiale (OMM), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique pour l’Europe (CEE-ONU) et autres commissions économiques régionales des Nations Unies, le Fonds pour l’environnement mondial (FEM), les AME tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), entre autres, et de rendre régulièrement compte des progrès accomplis au Comité permanent.

6. Dans les paragraphes 39 et 40 de la résolution, il est donné instruction au Secrétariat de continuer de collaborer activement avec le Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (IAEG-ODD), ainsi qu’avec les Parties contractantes, à la réalisation des inventaires nationaux des zones humides et de l’étendue des zones humides pour faire rapport sur l’indicateur 6.6.1 des ODD.

7. Le paragraphe 41 de la résolution donne instruction au Secrétariat de participer, s’il y a lieu, aux efforts internationaux pertinents relatifs au Programme de développement durable à l’horizon 2030 et aux ODD, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, ainsi qu’ aux discussions sur les ODD 14 et 15 et les cibles 14.2 et 15.1 dans les forums internationaux.

8. Le paragraphe 47 de la résolution charge le Secrétariat de poursuivre ses efforts de collaboration avec l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) afin de soutenir le fonctionnement du Secrétariat

9. En conséquence, ce rapport couvre les principales activités menées depuis la 13e Session de la Conférence des Parties (COP13), conformément aux Résolutions XIII.7 et XI.6 et, en particulier, les activités en rapport avec le Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) et avec la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que les progrès enregistrés par rapport aux ODD, aux AME, au PNUE et autres institutions.

**Travaux dans le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB)**

10. Le Secrétariat Ramsar a continué à participer aux réunions et aux actions conjointes du GLB, selon le plan d’activités conjointes du GLB. Le Secrétariat a participé à la réunion tenue par le GLB en septembre 2018. Parmi les questions discutées figuraient : les contributions apportées par les conventions relatives à la biodiversité à l’élaboration au Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 ; la coopération et les synergies entre les conventions liées à la diversité biologique ; le prochain programme de travail de l’IPBES ; et les informations et communication conjointes sur la biodiversité, y compris la contribution commune aux réunions des conventions et autres processus.

**Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques**

11. La Résolution XIII.8 *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021* a adopté des lignes directrice relatives à la préparation des demandes thématiques à l’intention de l’IPBES pour ses futurs programmes de travail. En conséquence, le Secrétariat a lancé un appel à propositions en novembre 2018 à l’intention des Parties contractantes, des OIP, des Initiatives régionales Ramsar, du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et des AME. Le Secrétariat a reçu trois propositions en réponse à cet appel :

* Profiling Harare’s wetlands for a sustainable future, soumis par le Zimbabwe (Environmental Management Agency) ;
* Thematic assessment on peatlands, soumis par le GEST ; et
* Thematic assessment on connectivity conservation, soumis par la CMS.

12. Selon la procédure décrite dans les lignes directrices, les propositions ont été envoyées pour examen au Comité permanent, accompagnées de l’examen et des observations du GEST. La priorité a été accordée à la proposition Thematic assessment on peatlands, que le Secrétariat a donc soumise à l’IPBES avant le 31 décembre 2018, date butoir pour la présentation des propositions des AME.

13. Le 28 février 2019, le Secrétariat de l'IPBES a informé le Secrétariat de la Convention de Ramsar que la proposition de la Convention relative à l’évaluation thématique des tourbières (*Thematic assessement on peatlands)* avait été examinée par le Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM) et le Bureau de l'IPBES. Il a constaté que le thème pourrait être « traité comme une évaluation thématique spécifique ou comme une composante d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ». Il a cependant recommandé à la Plénière de l'IPBES d'entreprendre une évaluation mondiale à sa 10e session, étant donné que la première Évaluation mondiale de l'IPBES sera parachevée à la 7e session de la Plénière.

14. Le président de GEST a assisté à la 11e réunion du Groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES du 26 au 28 juin 2018 à Bonn, Allemagne. Parmi les points discutés figuraient le futur programme de travail de l'IPBES, la date limite à laquelle les AME peuvent soumettre leurs demandes d'évaluation thématique, l'examen externe de l'IPBES et l'intégration des produits de l'IPBES dans les produits Ramsar.

**Coopération avec les accords multilatéraux sur l’environnement**

15. Le Secrétariat continue à collaborer activement avec d’autres AME, et a concentré ses efforts conformément au paragraphe 44 de la Résolution XII.3.

*Convention sur la diversité biologique*

16. Le Secrétariat a continué d'œuvrer au renforcement de la collaboration avec la CDB, en apportant des contributions à divers processus, allant du suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 au Cadre de la biodiversité pour l'après-2020, en passant par les aires marines d'importance écologique et biologique (AMIEB), les synergies et sa présence à la 22e réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB (SBSTTA22). À cette réunion, les thèmes suivants présentant un intérêt pour la Convention ont été discutés : évaluation scientifique actualisée des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité retenus, et moyens d’accélérer ces progrès; aires protégées et autres mesures visant à améliorer la conservation et la gestion; biodiversité et changement climatique : approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe ; et deuxième Programme de travail de l'IPBES.

17. Le Secrétariat a participé à la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique qui s'est tenue du 12 au 29 novembre 2018 à Sharm El-Cheikh, en Égypte, sur le thème « Investir dans la biodiversité pour les hommes et pour la planète ». La Secrétaire générale a fait une déclaration lors du Sommet ministériel sur la biodiversité en Afrique, et a participé en tant qu’intervenante au Groupe de discussion sur le Cadre de la biodiversité mondiale pour l'après-2020 et la vision à l'horizon 2050, occasion à laquelle elle a prononcé un discours au nom des huit organisations liées à la biodiversité. Le Secrétariat a également collaboré avec les secrétariats des membres du BLG à la préparation et à la présentation de déclarations communes sur le Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 et sur la coopération avec d'autres conventions. Avec les autres membres du BLG, le Secrétariat a participé en tant qu’intervenant à la réunion organisée par le PNUE et intitulée « Le paysage des conventions dans un contexte de l’après-2020 », ainsi qu’à la « Journée de l’Objectif 11 » pour le lancement du « Partenariat pour atteindre l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité avec les avantages multiples qui en découlent », organisée par le Secrétariat de la CDB et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, avec le soutien de l'Union européenne.

18. Le principal objectif de cette période triennale est de participer activement à l'amélioration de la visibilité et de la pertinence du rôle des zones humides dans le processus du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (Décision 14/34 de la CDB) et d'autres processus, conformément à la Résolution XIII.7 de Ramsar et aux Décisions 13/24 et 14/30 de la CDB qui vont dans le sens des travaux de la Convention de Ramsar.

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

19. Le Secrétariat a participé au Groupe de travail de la CMS sur l'énergie et à deux événements organisés par le Secrétariat de la CMS et BirdLife International parallèlement à la 14e réunion de la Conférence des Parties à la CDB, et portant sur les contributions de la CMS au Cadre de l'après-2020 et au-delà, et sur l'intégration de la conservation des voies de migration dans les conventions.

*Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie*

20. Le Secrétariat Ramsar a participé activement à la 7e session de la Réunion des Parties (MOP7) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), tenue du 4 au 8 décembre 2018 à Durban, Afrique du Sud. Le Secrétariat a organisé un événement parallèle offrant un aperçu des Perspectives mondiales pour les zones humides et des principaux outils pratiques de Ramsar pour faire face aux menaces pesant sur les zones humides. Les résolutions adoptées par la COP13 de Ramsar sur les tourbières (Résolutions XIII.12 et XIII.13), sur le carbone bleu (Résolution XIII.14) et sur l'urbanisation durable, les changements climatiques et les zones humides (Résolution XIII.16) ont été intégrées dans les résolutions et documents de l'AEWA.

21. Le Secrétariat Ramsar continue de travailler avec le Secrétariat de l'AEWA pour finaliser la préparation de l’Atelier AEWA de formation des formateurs sur la conservation par l’approche « voies de migration » pour les pays francophones d'Afrique centrale et d’Afrique de l'Ouest, qui se tiendra du 6 au 10 mai 2019 à Cotonou, Bénin. Ce cours est destiné au personnel technique de 17 États francophones de la région. Au moment de la rédaction du présent document, la sélection des candidats qualifiés était en cours, en collaboration avec le Secrétariat Ramsar. L'AEWA a obtenu une contribution financière de la Commission européenne.

*Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

22. Le Secrétariat continue d’axer sa collaboration avec la CCNUCC sur les processus visant à promouvoir la relation entre les changements climatiques et les zones humides, dans le contexte des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il s'emploie également à aider les Parties contractantes à Ramsar à intégrer les services écosystémiques des zones humides (« solutions naturelles ») dans les politiques relatives aux changements climatiques, y compris les contributions déterminées au niveau national (CDN), afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en valorisant le rôle des zones humides en tant que puits de carbone, et par conséquent, leurs contributions à l'atténuation des effets du changement climatique. À la 24e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP24) tenue à Katowice (Pologne) du 2 au 14 décembre 2018, le Secrétariat a participé activement aux événements suivants : *Adapting to water scarcity in agriculture*; *Towards a joint peatland declaration: Synergies of MEAs to reverse the trend on peatlands degradation* ; et *Getting to the Point: The relevance of wetland ecosystems for increasing NDC ambition*. Le Secrétariat a aussi participé en tant qu’intervenant aux réunions suivantes : *Marrakech partnership for global climate action, water-wise solutions to mitigate, adapt and thrive*; *International updates on Blue Carbon science and knowledge*; *Forests first – from 10 years of REDD+ to the full scope of nature-based climate solutions* ; et *Raising the bar on nature-based solutions in NDCs*. Le Secrétariat et ses partenaires ont profité de ces occasions pour souligner l’importance des tourbières en tant qu’écosystème essentiel et souvent négligé pour l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de leurs effets, la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques.

23. L'Initiative mondiale pour les tourbières, lancée par le PNUE et la Convention de Ramsar à la 22e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP22) à Marrakech, Maroc, continue d’offrir une plateforme et un pôle de connaissances pour améliorer la compréhension de l'état et des tendances des tourbières. Avec les pays partenaires et les experts, cette Initiative travaille à la conservation et à la restauration des stocks de carbone dans les principaux pays de tourbières que sont l’Indonésie, le Pérou, la République du Congo et la République démocratique du Congo. L’Initiative mondiale pour les tourbières vise à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre en améliorant les connaissances sur les tourbières (leur étendue, leur épaisseur, leur évolution et les causes majeures de changement).

24. Le Secrétariat a rejoint le Partenariat international pour le carbone bleu afin d’aider à mieux relier les efforts déployés par les gouvernements, les organismes de recherche et les ONG. Fin 2018, il a participé à une table ronde sur le carbone bleu organisée par l'Intergroupe du Parlement Européen sur les changements climatiques, la biodiversité et le développement durable, à Bruxelles, Belgique.

25. Les solutions fondées sur les zones humides utilisant les services écosystémiques pour l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de leurs effets doivent encore être mises en avant de façon plus visible et plus convaincante dans le programme de la CCNUCC. Sur la base des résolutions de la 13e Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (COP13) sur les synergies (Résolution XIII.7), sur les tourbières (Résolutions XIII.12 et XIII.13) et sur le carbone bleu (Résolution XIII.14), le Secrétariat travaillera avec les Parties contractantes et les partenaires afin que les questions relatives aux zones humides soient abordées à la COP25 de la CCNUCC qui aura lieu prochainement.

*Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)*

26. Le Secrétariat Ramsar a communiqué avec le Secrétariat de la CNULD à propos de la deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales (*Global Land Outlook* – GLO2), qui doit être publiée en septembre 2021 et lancée à la 15e session de la CNULD (COP15), sur la base de la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar et du rapport *Perspectives mondiales sur les zones humides*. Des contributions spécifiques seront apportées à GLO2. Le Secrétariat étudie également les liens entre les zones humides et la réalisation des Objectifs volontaires de neutralité de la dégradation des terres (NDT).

27. Conformément au paragraphe 23 de la Résolution XIII.7, le Secrétariat présentera à la 58e session du Conseil de sécurité un plan visant à renforcer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les contributions au Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

**Les objectifs du développement durable**

28. Conformément à la Décision SC53-17 et à la Résolution XIII.7, le Secrétariat continue de participer aux débats en cours sur la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), y compris aux travaux du Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (IAEG-ODD) et de l'équipe chargée de l'indicateur 6.6.1, dirigée par le PNUE.

29. Dans ce contexte, le Secrétariat a participé à la 8e réunion de l’IAEG-ODD à Stockholm, Suède, du 6 au 8 novembre 2018.

30. Comme indiqué dans la Résolution XIII.7, l'IAEG-ODD a décidé, à sa 7e réunion, de reclasser l'indicateur 6.6.1 et d’approuver deux structures hiérarchiques dans la Base de données mondiale des ODD tenue par la Division de la statistique des Nations Unies, de telle sorte que le PNUE est responsable de la méthodologie comparable au plan international avec des données nationales et des regroupements régionaux et mondiaux pour l'indicateur 6.6.1, et que la Convention fournit les données des rapports nationaux fondées sur les définitions et besoins de Ramsar. La Convention et le PNUE, en tant que co-responsables pour l'indicateur 6.6.1 des ODD, sont responsables de leur structure hiérarchique respective et contribuent à la cible 6.6 des ODD. À sa 8e réunion, l'IAEG-SDG a décidé de reclasser l'indicateur 6.6.1 en indicateur de catégorie I, en se fondant sur un examen de la disponibilité de données dans la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD. Conformément à la Résolution XIII.7 et aux rapports nationaux à la COP13, le Secrétariat prépare une analyse des lacunes afin de continuer à travailler avec les Parties contractantes à la réalisation des inventaires nationaux des zones humides et de l'étendue des zones humides pour faire rapport sur l'indicateur 6.6.1 des ODD.

31. À l'appui de la réalisation de l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », la Secrétaire générale de la Convention et le Directeur général de l'UICN, en tant que points focaux pour la « Communauté d’action océanique sur les mangroves » à la Conférence des Nations Unies sur l’océan, ont invité les Parties contractantes et les délégués à l’événement parallèle spécial organisé par la COP13 de Ramsar, intitulé *UN Ocean Conference Community of Ocean Action on Mangroves: Progress and Opportunities*.

32. Lors de cet événement, les représentants des gouvernements ont présenté les enseignements à tirer des engagements volontaires existants, y compris les actions portant sur la restauration, la protection et le carbone bleu. L’Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, et le Partenariat régional pour la conservation des zones côtières et marines de l’Afrique de l’Ouest ont proposé de soumettre leurs travaux en tant qu’engagement volontaire dans le cadre de la « Communauté d’action océanique sur les mangroves » à la Conférence des Nations Unies sur l’océan. L’Ambassadeur Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général de l’ONU pour les océans, a souligné le rôle crucial des écosystèmes de mangroves pour la résilience des côtes et des océans, et a décrit la Convention de Ramsar comme étant au cœur du soutien aux activités de la « Communauté d’action océanique sur les mangroves ». Il a encouragé les participants à annoncer de nouveaux engagements volontaires et a exhorté les pays et les autres parties prenantes à actualiser les engagements existants.

**Actions de renforcement de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement et d’autres institutions internationales**

33. Comme indiqué dans les précédents rapports au Comité permanent, le Secrétariat continue d'œuvrer au renforcement de la collaboration avec les organismes des Nations Unies et d’autres institutions internationales.

*Collaboration avec le PNUE*

34. Le Secrétariat Ramsar et le PNUE renouvelleront leurs mémorandums d'accord lors de la 4e session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (ANUE-4) en mars 2019. Ils ont mis sur pied des activités de coopération pour promouvoir les synergies et améliorer l’application de la Convention. La Secrétaire générale de la Convention a participé à la 7e réunion extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tenue à Nairobi du 17 au 21 septembre 2018. Cette réunion a été l'occasion de renforcer la coopération avec les Parties contractantes africaines à la mise en œuvre des objectifs de la Convention.

35. Le Secrétariat participera activement à la réunion de haut niveau de la 4e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi (ANUE, 11-15 mars 2019), et insistera sur le rôle des zones humides dans la production et la consommation durables, ainsi que sur leur contribution aux ODD.

36. Le Secrétariat participe au « Programme sur les traités environnementaux - exploiter les synergies pour la biodiversité », dirigé par le PNUE avec la participation d’autres conventions relatives à la biodiversité. Ce projet a fixé cinq résultats à atteindre, qui répondent à la Résolution 2/17 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. L’objectif visé est d’aider les pays à mettre en œuvre les traités sur l'environnement et d’améliorer la gouvernance internationale en matière d'environnement afin de réaliser les ODD.

37. Dans le cadre de ce programme, une réunion des responsables de l'information des conventions sur la biodiversité, à savoir Ramsar, la CMS, la CDB, la CITES, la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a eu lieu en marge de la COP13 de Ramsar. Les objectifs de cette réunion étaient les suivants : 1) communiquer la teneur des discussions de la réunion de la CDB sur la communication en matière de biodiversité dans le monde, qui s'est tenue en avril 2018 à Cambridge, au Royaume-Uni ; 2) dresser le bilan des besoins en communication en 2019 de chaque responsable de l'information que le groupe peut soutenir ; 3) examiner l'utilisation de l'outil de surveillance des médias Meltwater, ainsi que les constatations et les données recueillies à ce jour ; et 4) déterminer les possibilités et les synergies en matière de communication collective pour l’après-2020.

38. Le Secrétariat a poursuivi sa participation aux activités du Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe (PERRC), une alliance mondiale d'organismes des Nations Unies, d'ONG et d'institutions spécialisés. En décembre 2018, le Secrétariat a participé au séminaire du PERRC organisé par le PNUE à Genève, Suisse, pour présenter les décisions relatives à la réduction des risques de catastrophe (RRC) adoptées à la COP13, et informer les partenaires des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités liées à la RRC.

39. En février 2019, le Secrétariat a également participé à l'Atelier international sur les sciences et la politique, organisé à Bonn par le PNUE afin de présenter les progrès réalisés dans le domaine de la RRC et de faire connaître les lacunes, les difficultés et les possibilités recensées dans le rapport entre science et politique. Cet atelier a offert aux participants un relai important vers les travaux et les progrès réalisés dans le cadre de divers organisations et accords internationaux, à savoir, la CDB, Ramsar, l’UNESCO et la CNULD. Cet atelier visait avant tout à offrir une occasion de partager et d'échanger des expériences sur le rôle de l'éco-RRC dans ces accords internationaux, dans l'espoir de trouver une voie commune pour l'avenir.

40. Le Secrétariat a continué de contribuer à l'initiative InforMEA et a participé à la réunion de son Comité directeur en juin 2018. Les documents Ramsar disponibles sur la plate-forme InforMEA ont été mis à jour pour inclure les résolutions adoptées à la COP13 (voir : <https://www.informea.org/en/event/13th-meeting-conference-parties>).

*Collaboration avec la CITES*

41. Outre la collaboration entre les programmes, le Secrétariat a également encouragé l'échange d'expériences et un soutien opérationnel mutuel avec le Secrétariat CITES. En particulier, le Secrétariat CITES a détaché un spécialiste de la documentation qui a rejoint l'équipe du Secrétariat Ramsar pour la COP13 de Ramsar ; le Secrétariat Ramsar, quant à lui, mettra son responsable informatique à la disposition de l'équipe du Secrétariat de la CITES pour la COP18.

*Collaboration avec les organisations internationales partenaires (OIP)*

42. Le Secrétariat continue de collaborer avec les OIP. Une réunion a été organisée en marge de la COP13 pour examiner la mise en œuvre des activités conjointes prévues dans le nouveau mémorandum de coopération. Au cours de cette réunion, il a été convenu de mener conjointement un certain nombre d'activités de communication, notamment des déclarations communes, la production de matériel pour la Journée mondiale des zones humides et la diffusion du rapport *Perspectives mondiales sur les zones humides*. Parmi les nouveaux domaines de collaboration figurent la promotion de la Convention dans les campagnes des OIP axées sur la visibilité et la mobilisation, les actions conjointes de sensibilisation visant le secteur privé, et une messagerie partagée sur l’après-2020. Une téléconférence de suivi a eu lieu le 8 mars 2019 pour évaluer les progrès réalisés et discuter des projets à venir.

*Collaboration avec l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)*

43. Le Secrétariat continue de collaborer étroitement avec l'UICN dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de liaison UICN/Ramsar pour soutenir le fonctionnement du Secrétariat, dans le cadre de l'accord de service entre la Ramsar et l'UICN. Des réunions régulières ont également lieu dans les différents domaines couverts par l’accord de service, par exemple, la gestion financière. Dans le cadre de cette coopération, l’Unité de surveillance de l’UICN a procédé à un examen des ressources non administratives, demandé par le Comité permanent et soumis à celui-ci. La collaboration entre les programmes se déroule également dans le contexte du travail des Organisations internationales partenaires (OIP) ci-dessus.